



## Le Mot du Président

*Chers amis méthaniseurs et adhérents d'AAMF,*

*Comme vous l'aviez entendu en début d'année, la politique de notre gouvernement était de simplifier les procédures, alléger les contraintes, aider au financement pour doper la filière et favoriser le développement de la méthanisation agricole.*

*Depuis cet été, on a l'impression que c'est plutôt l'inverse qui se profile. De nombreuses attaques contre cette volonté nous ont fait monter au créneau et nous menons de front plusieurs combats. Des projets comme la TICPE sur les cogénérateurs, l'obligation d'hygiéniser en amont pour les projets collectifs, l'attestation de conformité préalable au raccordement, les conditions d'éligibilités aux nouveaux financements où la BPI rajoute des mesures contraignantes.*

*Devant tous ces combats, les administrateurs de l'AAMF sont en première ligne pour rappeler à nos élus leurs engagements et exprimer d'une même voix nos craintes et nos espoirs. Partout où c'est nécessaire, nous sommes présent pour défendre les intérêts de nos adhérents et de la filière méthanisation agricole, car fort de votre soutien, nous sommes reconnus et écoutés.*

*Je remercie les nouveaux adhérents qui nous rejoignent et les anciens qui renouvèlent leurs adhésions et qui, par leurs contributions, nous permettent de faire fonctionner cette association sans laquelle notre activité serait broyée sous le rouleau compresseur des grands lobbys traditionnels.*

*Le combat est rude mais nous avons toujours des raisons d'espérer car nous avons aussi de nombreux soutiens. L'ADEME reconnaît notre travail, partage nos valeurs et se reconnaît dans notre projet d'animation, de déploiement de la Charte AAMF et d'une présence plus forte auprès de vous. TRAME continuera de nous parrainer dans notre volonté de réorganiser la vie de notre réseau. GRDF a de grands objectifs de développement du biométhane et compte beaucoup sur nous pour les réaliser tout en construisant le modèle agricole que notre société attend pour le futur.*

*Si l'électricité est une production possible pour le plus grand nombre d'entre nous, le biométhane et le gaz carburant sont devant un avenir dont personne ne conteste le besoin et la cohérence avec la nécessaire transition écologique et solidaire. En témoigne les relations de confiance que l'on construit avec les ONG environnementales telles que FNE et WWF.*

*Il y a des places à prendre dans ce domaine et là aussi des groupes de travail se mettent en place au sein d'AAMF pour créer les conditions de mise en œuvre du gaz porté et de la mobilité locale notamment pour nos tracteurs. Il faut dès maintenant créer les outils, techniques et réglementaires, pour que chaque méthaniseur, quel que soit l'endroit où il se trouve, ait le choix de ses valorisations et la possibilité de vendre son gaz dans les meilleures conditions. La clé de la réussite de la méthanisation agricole est de pouvoir livrer le produit en transformant la matière sur place et non l'inverse. Je remercie les administrateurs qui passent beaucoup de temps au service de cet enjeu crucial pour notre avenir.*

*Toutes ces actions demandent beaucoup d'investissement humain. Notre fragile organisation a besoin de se consolider. Nous ferons appel à vous pour nous aider à mettre en place la Charte AAMF, garante de notre professionnalisme. Des correspondants Charte AAMF seront recrutés dans nos rangs selon une répartition géographique pour aller sur les sites, quelques jours par mois, de façon à aider les producteurs à réussir leur « certification » et également à créer un lien de proximité avec l'AAMF.*

*Nous réfléchissons également à renforcer notre valeureuse équipe d'animation par des appuis régionaux de personnes partagées voire par la création d'un poste. Cela est nécessaire pour la mise en œuvre de notre plan d'action, qui a été approuvé lors de notre assemblée générale.*

*J'espère vous voir nombreux à nos journées d'échanges et de rencontres à Montbrison les 8 et 9 novembre.*

**Francis Claudepierre**

## Au Sommaire :

- Représentation Nationale
- AAMF en Régions
- Retour d'expérience
- Agronomie et retour au sol
- Actu Réglementaire
- Des « Correspondants Charte AAMF »
- AAMF contribue à la formation « Concevoir et piloter un Méthaniseur »
- Actus AAMF

## Représentation Nationale

### AAMF alerte pour une non-application de la TICPE

La filière biogaz n'est normalement pas concernée par la TICPE (Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques) puisque cette taxe s'applique aux carburants et non à la filière combustibles comme le biogaz.

Cependant, un contrôleur des fraudes a appelé cette taxe sur un site producteur de biogaz. Francis CLAUDEPIERRE pour AAMF a alerté :

- Sébastien LECORNU lors de la visite de l'unité de méthanisation de SAS Agrifyl's Energies à Chaumont en septembre : en réponse il précise que ce n'est pas l'objectif du gouvernement de prélever une taxe sur les cogénérateurs.
- M. DARMANIN, Ministre du budget : en réponse lui aussi précise que ce n'est pas une directive qui émane du gouvernement.
- Emilie CARIOU, députée LREM, vice-présidente de la commission des Finances L'ensemble de la filière a alerté les députés sur ce sujet : « La filière Biogaz n'a pas à payer cette taxe ».

### AAMF pragmatique pour le financement de la filière méthanisation

Le 07/09/2018, AAMF a été sollicité pour intervenir au Ministère de l'Agriculture sur les difficultés rencontrées par les projets de méthanisation agricole pour accéder aux prêts bancaires.

Francis CLAUDEPIERRE a participé à cette réunion organisée par le MAA et la BPI afin de définir les critères d'éligibilité techniques des projets concernant les offres de prêts sans garantie proposés par le volet agricole du grand plan d'investissement de 100M €.

Le bémol est le taux pratiqué par la BPI qui doit être renégocié... Nous souhaitons un grand succès à ce dispositif de financement et que sa mise en œuvre arrive le plus tôt possible.

AAMF échange avec les organismes bancaires et est notamment intervenue le 15/10 à une réunion Banque Populaire et le 16/10 lors d'une table ronde Crédit agricole.

## AAMF inquiète sur l'obligation d'hygiéniser les effluents d'élevage

**Extrait du courrier envoyé à M. le Ministre de l'Agriculture**

« D'un point de vue de la réglementation sanitaire, un travail important a été engagé pour la bonne application des règlements européens, qui a conduit à la sortie de l'« *arrêté du 9 avril 2018 fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz...* » construit en concertation avec les acteurs de la filière au travers d'un processus de consultation transparent et constructif.

Un texte serait maintenant en préparation pour traiter de la mutualisation des effluents d'élevage en méthanisation. D'après les producteurs concernés, il s'agirait de rendre obligatoire et systématique l'hygiénisation en amont des effluents d'élevage à partir d'un seuil, ce qui remettrait en cause les demandes de dérogations permises par l'arrêté d'avril 2018. Ces obligations sont actuellement appliquées par les services de l'Etat aux unités en cours de développement sans que le texte soit officiellement publié.

Nous nous permettons de solliciter un rendez-vous avec M. Le Directeur de la DGAL afin d'exposer les bonnes pratiques développées par la filière en la matière. Il est capital d'aboutir à un équilibre entre maîtrise stricte des risques sanitaires et maîtrise du coût de production du biogaz. »

Servane LECOLLINET, Jean-Yves GARDONI et Philippe MEINRAD pour AAMF ont contribué à l'élaboration de la note d'information réglementaire AAMF sur l'arrêté Sous-Produits-Animaux

## 2 administrateurs AAMF au Conseil d'Administration de l'association France Gaz Renouvelables récemment créée

Jacques-Pierre QAAK co-président et Jean-Marc ONNO Vice-Président



Développer et promouvoir les Gaz Renouvelables par le mariage du monde agricole et de l'énergie, au service des territoires.

Le monde agricole est en tête de file puisque 90% gaz vert viendra de l'agriculture...



France gaz  
renouvelables

## AAMF consultée et écoutée par FNE (France Nature Environnement) et WWF

*Mail de Francis Claudepierre à l'attention de Raymond Lang (FNE)*

OUI les agriculteurs sont conscients qu'il faut respecter les voisins car ils les côtoient tous les jours, qu'il faut respecter l'environnement car c'est aussi leur cadre de vie et celui de leurs enfants, qu'il faut préserver leur terre car c'est leur outil de travail et également leur patrimoine, qu'il faut continuer de produire des denrées alimentaires car c'est leur raison d'être.

AAMF ne comprend pas toute cette fronde qui s'organise lorsqu'un projet apparait dans les territoires et qui est souvent portée par des opposants qui se disent "écologistes". Il y a un cruel manque d'information et de promotion de la méthanisation agricole. Nous devons palier ensemble à cette carence.

AAMF ne comprend pas toujours le tabou qui s'est installé sur les cultures énergétiques dites dédiées à la méthanisation. Il est certain que la méthanisation doit tout d'abord valoriser en priorité les effluents d'élevage, les biodéchets de nos territoires et de nos filières agroalimentaires, les cultures intermédiaires issues du concept 3 cultures en 2 ans, les résidus de cultures telles que menues pailles, cannes de maïs, ... Tous ces gisements ne suffiront pas à produire le biogaz nécessaire à l'atteinte des objectifs cités et souhaités dans votre rapport. Il faudra également utiliser une part de cultures nécessaires à l'équilibre économique des installations et profiter de leur possibilité de stockage pour que le biogaz soit vraiment une énergie renouvelable stockable et prévisible.

La loi le permet dans une limite de 15 %. C'est le minimum qu'il ne faut surtout pas remettre en cause.

Pourquoi ce même tabou n'existe pas dans les autres cultures à usage non alimentaires tels que les plastiques biodégradables issus du maïs, les isolants issus du chanvre, les fibres textiles ou autres bio matériaux où dans tous ces cas-là c'est 100 % de cultures dédiées et cela ne suscite aucune émotion.

Non, l'incorporation des 15 % de cultures dédiées ne va pas compromettre la production alimentaire mais au contraire la consolider.

Après tout, il n'y a que 2 générations qui nous séparent de l'époque où l'agriculture produisait sa propre énergie et nourrissait tous les chevaux d'attelage du transport, des mines et de l'armée. J'ai calculé que mon grand-père dans les hautes Vosges, qui avait 6 vaches et un bœuf pour tous les travaux, utilisait 15 % de sa surface agricole pour nourrir le bœuf.

Sur mon exploitation actuelle de 112 ha avec 70 vaches laitières, 2 ha de maïs en méthanisation peuvent me procurer l'autonomie énergétique de mes tracteurs ce qui représente 1,8 % de ma surface. Quel progrès ! Sauf que c'est moi qui essuie souvent les procès d'intentions. Il faut en finir avec ce tabou destructeur d'image !

L'agro-écologie va se nourrir pour une bonne partie des digestats pour son avènement au même titre que les composts et les engrais verts. Il ne faut pas opposer ces pratiques entres elles comme c'est aussi parfois le cas dans les débats sur ce sujet.

**Les agriculteurs ont besoin du soutien de la population pour réussir la nécessaire transition agronomique et énergétique.**

Je me réjouis des liens étroits que nous tissons entres nos organisations et de la compréhension qui se construit entre ONG environnementales et organisations professionnelles. Et si la méthanisation devenait le trait d'union qui va un jour réconcilier agriculture et environnement ? C'est un devoir à accomplir ensemble.

## AAMF en Régions

### Représentation Régionale

#### Les ambassadeurs régionaux AAMF nous représentent :

- dans les réunions « Schéma Biomasse régional » : la dernière en date, le 27/09 en Bretagne.
- dans les réunions avec les différentes administrations (DREAL, ... ) : la dernière en date, le 03/10 en Grand-Est.
- Dans les colloques régionaux : le dernier en date, le 24/10 en Nouvelle Aquitaine.

#### Animations régionales

- 07/09 : réunion des agriculteurs-méthaniseurs Bretons,
- 11-12-13/09 : AAMF présent au SPACE à Rennes,
- 28/09 : inauguration chez Biogaz du Verdunois,
- 19/09 : réunion des agriculteurs-méthaniseurs Grand Sud-Ouest,
- 3-5/10 : AAMF présent au sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand.



## Retours d'expériences

### Le Retour d'expérience de nos unités de méthanisation adhérentes AAMF est capitalisé :

- Le 28/08 par Jean-Yves GARDONI et Romain STIGLIANI à la **Journée d'échanges entre porteurs de projet de méthanisation agricole en collectif** sur l'unité Méthagri à Pellefigue (32420) organisé en partenariat avec AILE et SOLAGRO qui a réuni 19 participants.
- Le 18/09 par Mauritz QUAACK et Jean-François DELAITRE au « **GT injection** » animé par GRDF et l'ADEME: les unités agricoles sont les plus performantes, elles produisent plus de 95% de leur puissance nominale.
- Les 25/09 et 18/10 par Bertrand DUPRAT au **GT label de « conception & construction des installations de méthanisation »** animé par le CLUB BIOGAZ
- Du 1 au 4/10 par Daniel LE RUYET, Gildas FOUCHET, François TRUBERT, Jean-Marc ONNO aux **JRI Biogaz Méthanisation** organisées par ATEE.
- Le 25/10 par François TRUBERT et Jean-Yves GARDONI à la journée de restitution du programme "**MéthaLAE** ou Comment la méthanisation peut être un levier de l'agroécologie ?«.

## Agronomie et retour au sol

### Travaux en partenariat avec L'INRA.

Le Groupe de travail « Agronomie sol et agronomie » est piloté par Servane LECOLLINET et Florian CHRIST. Celui-ci a réalisé en partenariat avec l'INRA au printemps-été 2018 une enquête auprès de 65 adhérents AAMF et s'est réuni le 30/08 dernier afin de faire une première synthèse des résultats.

**Vous êtes conviés à assister à leur intervention sur la valorisation agronomique des digestats lors des prochaines rencontres le vendredi 9 novembre matin :**

- La dégradation des chaînes carbonées, l'azote organique et le devenir des MO dans les sols. *Sabine Houot Inra Grignon.*
- Présentation de la méthode du fractionnement du digestat et interprétations *Julie Jimenez Inra Narbonne.*
- Présentation des résultats de l'enquête menée par Anne Wallrich (stagiaire INRA) sur les digestats agricoles au sein de l'AAMF : données descriptives, analyses approfondies des données et constitution d'une typologie des digestats agricoles. *Sabine Houot - Julie Jimenez.*

## Actus réglementaire

### Contrôles effectifs pour l'obtention d'une attestation de conformité ... pour continuer la vente d'électricité

Jean-Marc ONNO est pilote AAMF de l'action réglementaire attestation de conformité et a contribué à l'élaboration de la note d'information diffusée aux adhérents en septembre.

Vous avez été plus de 135 adhérents AAMF à participer aux 4 premières réunions d'information "préparation au contrôle pour l'obtention d'une attestation de conformité (cogénération >100kwé).

Vous retrouverez dans le mail aamf-tous du 22/10 :

- **La dernière version du référentiel** de « contrôle des installations cogénération liés à une unité de méthanisation » qui a été approuvé le **15 octobre 2018.**

Vous retrouverez dans le mail aamf-tous du 08/10 :

- **le calendrier d'obligation** d'attestation de conformité par un organisme habilité (page 3 de la note d'information AAMF).
- **les devis et contacts par régions (VERITAS, APAVE, SOCOTEC)** pour les adhérents AAMF

**ATTENTION : il est de la responsabilité du producteur d'électricité détenteur d'un contrat d'achat de demander le contrôle auprès d'un organisme agréé et de fournir l'attestation de conformité en temps et en heure à son contractant (EDF OA ou autre) pour continuer à être payé.**

La 5<sup>ème</sup> réunion d'information AAMF aura lieu le 9 novembre après-midi dans la Loire à la suite des rencontres. **Les adhérents Grand Sud-Ouest qui souhaiteraient l'organisation d'une 6<sup>ème</sup> réunion à Brive (19) en 2019 sont invités à se manifester par mail à [agriculteursaamf@gmail.com](mailto:agriculteursaamf@gmail.com).**

## Des « Correspondants Charte AAMF »

Le Groupe de Travail « Charte AAMF » piloté par Philippe MEINRAD a été très actifs cet automne et le conseil d'administration AAMF du 16 octobre dernier a validé le **recrutement parmi les adhérents** de « Correspondants Charte AAMF » qui seront chargés d'accompagner les adhérents proches de chez eux la mise en œuvre de la Charte AAMF. Vous recevrez prochainement un courrier explicatif de cette mission.

## AAMF contribue à la formation "concevoir et piloter un méthaniseur"

Après le Diplôme Universitaire mis en place il y a quelques années avec la contribution de plusieurs adhérents AAMF en site support, **AAMF est à l'initiative de la mise en place de Certificat de Spécialisation "concevoir et piloter un méthaniseur"**. Le Ministère de l'Agriculture encourage cette initiative et a réuni les acteurs de la filière dont Bertrand GUERIN, pilote AAMF de cette action et Etienne HALBIN le 5 octobre dernier.

## Actus AAMF :

- ❖ **6-7 novembre** : Convention d'affaires du Biogaz et de la Méthanisation - La Rochelle (17).
- ❖ **8-9 novembre** : Rencontres nationales AAMF - dans la Loire (42).
- ❖ **20 novembre** : Visite des installations de méthanisation agricole, purification et d'injection de biométhane chez Jean-Yves GARDONI sur le site de Gâtinais Biogaz à Château-Renard (45).
- ❖ **Prochainement** :  
Rencontres AAMF « sites en injection de biométhane ».  
Rencontres AAMF « problèmes de construction ou fonctionnement ».  
Début 2019 : Rencontres NATIONALES AAMF.

## AAMF et vous :

### Communication entre les adhérents :

l'adresse [aamf-tous@googlegroups.com](mailto:aamf-tous@googlegroups.com) vous permet de poser des questions ou de partager une problématique technique avec tous les adhérents AAMF.

### Communication des adhérents vers les administrateurs et l'animation AAMF :

l'adresse [agriculteursaamf@gmail.com](mailto:agriculteursaamf@gmail.com) est celle de vos contacts quotidiens. Elle est gérée par Annelise qui est chargée de renvoyer les demandes aux administrateurs concernés ou à Denis Ollivier en fonction des thématiques. Vous pouvez également joindre Annelise au 06.70.20.17.50.

